

# **"ANALYSE CRITIQUE DU PROJET DE COOPERATION ENTRE L'OCDE ET LE NEPAD**

**Quelle est pertinence du choix des priorités et des mécanismes?"**

**Contribution de**

**KENHAGO TAZO OLIVIER,**

**Spécialiste des questions de développement**

Depuis que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique a été officiellement mis en marche en octobre 2001 à Abuja au Nigeria, un certain unanimisme s'est constitué autour de la pertinence de sa mise en œuvre. D'aucuns le considèrent comme le seul véritable moteur possible du développement de l'Afrique, d'autres y voient une occasion marquante d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de l'humanité, et surtout de l'Afrique. Dans tous les cas, de nombreux espoirs sont placés dans ce projet, qui à l'évidence entend rompre avec l'approche idéaliste et inopératoire du plan de Lagos de 1980, du Partenariat Stratégique avec l'Afrique lancé en 1987, etc.... Pourtant, devant ce bel unanimisme de façade, il convient de se demander ce qu'a le NEPAD de si particulier pour susciter tant d'espoirs.

S'il est admis que le Partenariat est d'inspiration africaine et que son application requiert une participation active des africains, il ne faut pas oublier le réalisme qui part du principe selon lequel si l'Afrique doit être l'initiatrice de sa croissance et de son développement, ses efforts doivent néanmoins recevoir un appui de l'extérieur du continent. Or, si le NEPAD reconnaît la nécessité de ce partenariat extérieur, l'originalité de sa démarche se situe au niveau de l'appréhension du "nouveau". La nouveauté du partenariat découle du constat selon lequel historiquement, le développement de l'Afrique s'est articulé autour du binôme crédit/aide dont la conséquence est la colossale dette africaine, dont le remboursement et les rééchelonnements n'ont fait qu'étouffer la croissance, et construit le lit de Procuste de la pauvreté. Dès lors, le NEPAD entend redéfinir les relations de coopération pour le financement du développement en Afrique. Il s'agit, selon son point 5, de retourner la situation anormale en changeant la relation qui la sous-tend, en récusant aussi bien la dépendance qu'entraîne l'aide, que les concessions marginales proposées jusque là par les partenaires au développement.

Tel est le programme ambitieux qui ressort du projet du NEPAD. Il s'agit en somme de remettre en cause les paradigmes classiques ayant structuré jusque là les relations entre

l'Afrique et ses partenaires du Nord. Si ce programme politique rappelle par bien des aspects l'offensive des pays du Sud en faveur d'un Nouvel Ordre Economique International, il faut dire que quand bien même certains procédés sont repris, il y a tout de même l'annonce d'une rupture paradigmatique, que nous essaierons d'analyser à la lumière du projet de coopération entre le NEPAD et l'OCDE.

Il s'agit dans cette contribution d'aller au-delà du simple verbiage sur ce que devra être la meilleure stratégie de développement de l'Afrique, pour appréhender la mise en œuvre du NEPAD dans sa praxis. Cette entreprise nous permettra de voir dans quelle mesure cette approche est vraiment mise en œuvre entre l'Afrique et ses partenaires du développement. Ceci est d'autant plus nécessaire que la réalisation des projets du NEPAD a besoin d'un important flux financier que ne saurait satisfaire la seule mobilisation des ressources nationales. En effet, la première des ressources nationales est l'épargne nationale, qui détient en Afrique le triste record de placement à l'étranger (de l'ordre de 40%). Le NEPAD devrait donc chercher à promouvoir le rapatriement d'une partie au moins de cette épargne. Et même dans ces conditions, l'appui important des partenaires étrangers à travers les financements extérieurs publics et les financements extérieurs privés, demeure nécessaire.

La réflexion sur ce partenariat se servira d'abord de l'analyse des fortunes diverses qu'auront connues trente années et plus de coopération entre l'Afrique et ses partenaires des pays développés. La nouvelle approche de la coopération qui en résulte a déterminé les rapports entre l'OCDE et le NEPAD, dont l'analyse critique sera menée en deuxième partie.

## **I- DES LOGIQUES TRADITIONNELLES DE LA COOPERATION A UNE APPROCHE PLUS DYNAMIQUE.**

### **A- Les raisons d'une infructueuse coopération**

Nonobstant une importante assistance aussi bien financière que technique, l'Afrique demeure marginalisée et en proie à une pauvreté qui ne cesse de progresser. Selon un rapport de l'OCDE, bien que l'Afrique ait bénéficié à peu près dans les mêmes proportions de l'assistance internationale que les pays d'Asie durant les vingt années qui ont suivi l'accession de ses Etats aux indépendances, les derniers en ont tiré manifestement un bénéfice important. (1) Le constat de l'inadéquation de l'assistance internationale est d'ailleurs formulé dans les textes fondateurs du NEPAD qui reprend en son point 3 les griefs qui lui sont toujours reprochés. Pour l'initiative des leaders africains, les raisons de cet échec sont à rechercher dans le manque de responsabilités partagées et d'intérêt mutuel.

Précisons ici que notre objet dans cette partie n'est pas de démontrer que l'APD qui a été apportée à l'Afrique a été un échec complet, même si le processus de développement ne s'est pas véritablement enclenché. Selon le rapport d'un groupe de travail du Haut Conseil de la Coopération Internationale,(2) "en dehors des zones de conflits durables, nombre d'indicateurs tentent à montrer que le niveau de vie général s'est amélioré."

En revanche, il est à peu près sûr que l'écart s'accroît avec le reste du monde. En valeur absolue, les échanges intercontinentaux se sont accrus de même que les échanges régionaux, Mais, en valeur relative, les premiers diminuent; la même observation peut être faite pour les investissements étrangers. C'est donc fort de ces observations qu'on peut parler d'une marginalisation de l'Afrique et de l'insuffisance des processus de développement pour suivre le rythme d'évolution de l'économie mondiale et pour y préparer les hommes et les femmes du continent.

Les raisons de cet échec – puisqu'il y en a de toute façon échec -, sont à rechercher dans plusieurs paramètres. Ainsi, malgré la diversité de l'Afrique, s'agissant de la situation géopolitique et géographique des pays, il existe un consensus quant aux caractéristiques communes des facteurs bloquant de la meilleure utilisation de l'aide au développement.

### **1- Les facteurs internes**

L'inefficacité de l'aide au développement en direction des pays africains a été traditionnellement expliquée par un déficit de gouvernance. Il y a déficit de gouvernance d'une part du fait que les aides ne sont que très rarement conçues et mises en œuvre avec la participation active des populations concernées. Les "éléphants blancs" et autres projets non productifs peuvent être expliqués par ce fait, car ici le succès est jugé non par les résultats concrets atteints, mais par la quantité d'argent déboursée.

Par ailleurs, la corruption prévalant dans la gestion des fonds de l'APD en Afrique apparaît comme un truisme (3). Ainsi, la gestion des ressources issues de l'APD est très souvent détournée pour des considérations privées. L'aide est plus exposée à la corruption en ce qui concerne l'appui aux programmes (support à la balance de paiement, aux réformes économiques ...), car son utilisation ici est moins sujette à des conditionnalités rigides que dans le cas par exemple des projets de développement et de l'assistance technique. La grande corruption gangrenant la gestion de l'aide l'a ainsi détournée de ses missions originelles, outre que l'Afrique n'a pas souvent eu les moyens de réellement absorber et rentabiliser les ressources mises à sa disposition.

Ce n'est donc pas un hasard si le volet gouvernance a été pris en compte par le NEPAD. La promotion de la démocratie participative, la lutte contre la corruption sont des défis que l'Afrique doit relever si elle veut améliorer ses relations avec des partenaires.

Les réactions de l'OCDE par rapport à cet aspect du projet sont prometteuses. Au jour d'aujourd'hui, seule l'Afrique ne bénéficie pas encore d'un programme formel d'appui de la gouvernance et de lutte contre la corruption avec l'OCDE, comme c'est le cas dans les régions d'Asie pacifique et d'Amérique Latine. Toutefois, des efforts sont faits pour que les Etats membres observent les prescriptions de la convention anti-corruption de 1997 dans leurs transactions avec l'Afrique.

## **2- Les facteurs externes**

Ils dépendent des partenaires occidentaux de l'Afrique, à qui il est essentiellement reproché une approche non participative de l'aide, qui ne prend pas suffisamment en compte les besoins des pays africains, et dont le résultat final est la dépendance de plus en plus accrue de ces derniers. C'est ainsi que l'aide extérieure a joué un rôle insuffisamment catalyseur au regard de l'objectif de développement et pis, elle n'a pas manqué d'avoir des effets pervers (en faveur des projets capitalistique, charges récurrentes...). Les pays africains sont ceux qui ont été les plus aidés dans le monde en développement.

L'aide extérieure a représenté 10% du PIB en moyenne ces vingt dernières années, avec de fortes variations d'un pays à l'autre, et 5% en moyenne depuis 1996. Rapportée au nombre d'habitants, l'aide a baissé puisqu'elle s'élevait à 43 dollars par habitants en 1983 et à 30 dollars à la fin des années 90. L'aide représentait, en 1998, 4,4% du PIB de l'Afrique. Elle est passée de 14,7 milliards de dollars américains en 1990 (5% du PNB) à moins de 10 milliards en 2000 (4,1% de PNB). Des 37% du montant de l'aide mondiale en 1990, l'Afrique n'a absorbé en 2000 que 27%.

Les tests réalisés pour la période 1980 – 1987 sur 30 pays africains montrent que les taux d'investissements sont liés positivement avec le montant de l'aide. Celle-ci se heurte toutefois aux faibles capacités d'absorption. Elle est souvent mal ciblée, détournée de ses fins et a des effets multiplicateurs limités (pour 100 flux d'entrée, il en ressort immédiatement 60).

L'aide extérieure a d'abord eu des effets positifs, permettant de financer de nombreux projets de développement dans divers domaines. Les PAS ont aidé à la mise en œuvre de réformes importantes et ont permis de remettre en cause le fonctionnement des économies héritées des systèmes coloniaux (réduction des prélèvements sur l'agriculture, hausse des prix aux producteurs, réduction de la surévaluation des taux de change, baisse des prix alimentaires...)

Toutefois, elle n'a pas su pérenniser les politiques, programmes et projets auxquels elle a contribué: les réformes macroéconomiques sont rarement consolidées, certaines sont même des échecs (notamment dans des fonctions publiques), et les politiques d'ajustement n'ont, en général, pas permis de relancer la croissance. Les projets sont peu viables car leur maintenance n'est, le plus souvent, ni prévue, ni assurée. Par ailleurs, l'aide extérieure a aussi été sujette aux phénomènes de mode (les infrastructures, puis l'Etat, puis le non – Etat, puis le Consensus de Washington, enfin une vision plus équilibrée, aujourd'hui, des rôles respectifs de l'Etat et des marchés). De même, elle a été dispensée selon des modalités (les conditionnalités) qui ont le plus souvent empêché son appropriation par les bénéficiaires et elle a également répondu à des préoccupations parfois éloignées du développement

En conséquence, l'Afrique est aujourd'hui plus pauvre qu'elle ne l'était il y a 20 ans. Les principaux handicaps à un meilleur rendement de l'aide étrangère auront alors été la gouvernance à l'intérieur des Etats africains, dont le déficit a entraîné la corruption grave et le détournement des fonds de l'aide au développement; la non implication des populations concernées dans le choix et la gestion des projets de développement, d'où les multiples éléphants blancs et autres réalisations budgétivores et non productives.

Ce constat appelle une réaction qu'il serait bon d'analyser.

## **B- La définition du nouveau cadre de coopération**

### **1- Cadre définitionnel posé par le NEPAD**

"Le nouveau partenariat devrait élaborer des standards mutuellement acceptés par les pays donateurs et les pays bénéficiaires. Plusieurs cas montrent clairement que l'échec des projets n'est pas seulement le fait de la défection des bénéficiaires, mais aussi du mauvais conseil des donateurs".(4)

Telles sont les recommandations qui entendent fonder désormais les relations entre l'Afrique et ses partenaires. Les ambitions du NEPAD sont donc claires. Il s'agit de dépasser la relation de dépendance pour établir un véritable partenariat. Loin d'être une simple question de sémantique, la redéfinition du partenariat expose une nouvelle philosophie de l'aide au développement. D'abord, elle propose un certain nombre de réformes, préalables à toute utilisation effective de l'APD. Il en va ainsi de la promotion de la gouvernance, d'un mode de développement participatif aussi bien dans le choix, la mise en œuvre et la gestion des projets. Le projet du NEPAD s'analyse alors comme l'occasion d'établir de nouvelles relations de

coopération fondées sur le principe de responsabilité mutuelle (accountability) vis-à-vis des objectifs de développement. Sont avancés deux arguments majeurs.

Tout d'abord les signataires du projet, tout en reconnaissant les errements du leadership africain face aux enjeux du développement, invitent les pays développés à accepter leur propre responsabilité qui découle de leur participation historique dans l'appauvrissement de l'Afrique. Les auteurs du NEPAD insistent sur l'héritage du colonialisme dans lequel ils voient la cause de l'hémorragie des ressources du continent et leur non-utilisation en vue de son développement. Ils affirment en outre que le fait colonial s'est manifesté au moment des indépendances par une pénurie de professionnels qualifiés et une quasi inexistence de la classe capitaliste aboutissant à l'affaiblissement du processus d'accumulation. L'obligation de solidarité "imposée" à la communauté internationale est justifiée par le fait que "l'Afrique est une base de ressources indispensable qui sert toute l'humanité".

Nous pouvons d'ores et déjà critiquer cette approche volontariste de la coopération proposée par le NEPAD. En effet, il est bien naïf de prétendre maximiser les flux en direction de l'Afrique tout en reposant cette ambition sur la culpabilisation des partenaires historiques de l'Afrique. Autrement dit, la prise de conscience de la responsabilité du Nord dans le sous-développement de l'Afrique n'oblige pas outre mesure les Etats du Nord à prendre davantage de responsabilité dans la réparation de ce tort. Plutôt que de vouloir attendrir ses partenaires avec des arguties pathétiques et mélodramatiques, le NEPAD ferait mieux de se pencher davantage sur les moyens de financement objectifs de ses ambitieux projets.

## **2- La sollicitation du financement extérieur**

L'objectif de parvenir à une croissance de 7% par an pendant une quinzaine d'années est extrêmement ambitieux car il nécessite une augmentation du taux d'investissement dans des proportions importantes et, également, la capacité d'absorber les ressources mobilisées et de faire face, financièrement et techniquement, aux coûts récurrents générés par les nouveaux équipements ainsi financés. Ce sont donc des flux annuels de plusieurs dizaines milliards de dollars qui seront nécessaires, alors que les flux d'aide publique au développement reçus sont de l'ordre d'une quinzaine de milliards et les investissements étrangers directs moitié moins.

(5)

C'est dans ces conditions que se pose la question du financement de ces grands projets dont la pertinence est admise de tous. En nous référant aux chiffres qui précèdent, la somme additionnelle que doit trouver le NEPAD s'élève à plusieurs dizaines de milliards de dollars. Nous nous sommes détourné dans cette communication de la mobilisation des ressources nationales, pour nous intéresser aux financements extérieurs publics et aux financements

extérieurs privés, ainsi qu'à tout type d'appui extérieur pouvant permettre au NEPAD d'atteindre ses objectifs.

En ce qui concerne les financements extérieurs publics, il faut reconnaître que la poursuite et l'extension des annulations de dettes sont indispensables, avec une pleine application du principe d'additionnalité qui a présidé à la définition de l'initiative PPTE par exemple. Ceci signifie que les annulations de dette s'ajoutent à l'APD et ne s'y substituent pas. Toutefois, ces mesures ne permettent pas de répondre aux besoins de financement du NEPAD, à la fois en terme de montants, de délais de mise en œuvre et parce que les ressources dégagées sur le service de la dette sont destinées à des projets spécifiques de lutte contre la pauvreté et non aux grandes infrastructures du NEPAD. L'effort doit donc davantage porter sur la mobilisation de l'APD, à la fois par une augmentation de leur aide par les bailleurs de fonds et par une affectation de celle-ci de façon prioritaire vers le continent africain. Par conséquent, l'APD devrait être plus utilisée qu'elle ne l'est actuellement pour des projets régionaux que nationaux.

En ce qui concerne les IDE, leur attractivité dépendra dans une large mesure des améliorations dans la gouvernance interne de chaque pays ainsi que, comme nous l'avons souligné plus haut, de la capacité de renforcer l'offre d'infrastructures et de services de base à travers une plus forte mobilisation de l'APD.

Tels sont les défis que le NEPAD entend relever dans ses relations avec les partenaires du Nord, notamment le FMI, la Banque Mondiale, l'OCDE et le G8. Déjà, ces différentes organisations, dès la création du NEPAD, lui ont apporté un soutien sans réserve. Certes, des programmes concrets de coopération n'ont pas encore été mis sur pied. Toutefois des cadres de concertation ont déjà vu le jour pour définir les grands axes et les modalités du partenariat.

## **II- LE PARTENARIAT ENTRE L'OCDE ET LE NEPAD: QUELLE EST LA PERTINENCE DU CHOIX DES PRIORITES ET DES MECANISMES?**

Instituée le 30 septembre 1961 au moment de l'entrée en vigueur de la convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, l'OCDE est un organisme économique transcontinental qui succède alors à l'Organisation Européenne de Coopération Economique qui avait été créée en 1948 pour mettre en œuvre le plan Marshal.(6) Tout en oeuvrant à la réalisation de la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi dans les pays membres, elle contribue à une saine expansion économique des pays non membres et à la promotion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire.

Compte tenu de ces missions et outre le fait que tous les pays industrialisés ainsi que La Commission Européenne en font partie, l'OCDE apparaît comme un partenaire privilégié du développement de l'Afrique. Par ailleurs, elle dispose des structures, comités et groupes de travail dont la spécialisation dans la promotion de la coopération internationale en fait un partenaire incontournable.

Il s'agit entre autres du Comité d'Aide au Développement (CAD), dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en accroître l'efficacité. A cette fin, les membres du CAD examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide établis à titre bilatéral ou multilatéral et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide. Les membres du CAD sont responsables de 95% de l'APD de par le monde. (7) Le Centre de développement de l'OCDE joue également un rôle prépondérant dans le développement international. Créé en 1962, il a pour objet la recherche et la coopération avec des instituts spécialisés de formation et de recherche ainsi que la diffusion de l'information recueillie et l'échange d'expérience en matière de développement.



Ces différents organes sont à l'origine d'une importante initiative en faveur du développement. Historiquement, l'Afrique a toujours entretenu l'essentiel de sa coopération avec les membres de l'OCDE. C'est donc avec beaucoup de réussite que le NEPAD initiera un rapprochement avec elle.

## **A- Les axes stratégiques pour la coopération entre l'OCDE et le NEPAD.**

C'est lors de la réunion ministérielle de l'OCDE en mai 2002 que fut publié par le conseil, instance suprême, un communiqué définissant les axes stratégiques de coopération avec le NEPAD. Tout en exprimant l'importance et l'appui accordés par les ministres des pays de l'OCDE au développement de l'Afrique, le communiqué exprime l'engagement de l'OCDE à appuyer le projet du NEPAD. L'OCDE préconise la poursuite du dialogue entre le NEPAD et l'OCDE afin de déterminer le meilleur moyen d'approfondir la compréhension mutuelle et de coopérer pour faire avancer le NEPAD; ensuite d'étudier, dans ce cadre, les possibilités de coopération entre l'OCDE et le NEPAD à partir des programmes existants de l'OCDE. Etant entendu que l'OCDE est au carrefour de plusieurs programmes de coopération pour le développement international, il serait souhaitable qu'elle travaille en étroite concertation avec d'autres organisations internationales pour éviter les chevauchements d'activités et faire jouer les synergies chaque fois que possible. (8)

### **1- Organiser les priorités à partir d'un dialogue entre partenaires**

L'OCDE entend promouvoir une logique dans laquelle les priorités seront définies de commun accord avec les partenaires africains. C'est dans cet esprit que des dirigeants du NEPAD ont été invités à la session de mai 2002 du Conseil des ministres de l'OCDE, durant laquelle les axes ont été définis. C'est ainsi que S.E.M. Chakib Khelil, Ministre algérien de l'Energie et des mines et représentant S.E.M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne, a estimé que

"au moment où elle engage la phase opérationnelle du NEPAD, l'Afrique mesure pleinement les avantages que peut lui apporter une coopération approfondie avec l'OCDE qui dispose d'un vaste capital d'analyse, d'expertise et de pratique sur tous les thèmes du développement et de la coopération".

La position de la délégation du NEPAD à ce conseil de l'OCDE fera ressortir aussi bien les convergences que les divergences entre les souhaits et les axes identifiés par les deux parties. C'est à l'issue d'échanges fructueux que sera adoptée la plate forme provisoire.

Pour l'OCDE, le NEPAD ne peut être conçu en termes d'exclusivité par rapport aux initiatives existantes, dans le cadre desquelles les bailleurs de fonds, bi et multilatéraux, organisent leurs activités. Plutôt que de se substituer à elles, il doit constituer un horizon vers lequel les processus en cours doivent chercher à converger et un cadre de cohérence au niveau des liens entre le G8 et le continent africain.

Il s'agit aussi de repenser le dialogue politique pour refonder une véritable coopération internationale. Les priorités du NEPAD devront être fondées sur les décisions des acteurs africains et construites autour d'objectifs cohérents. Les dynamiques régionales sont ici encouragées, qui doivent partir du régionalisme de jure porté par des organisations souvent défaillantes. Ce dialogue entre partenaires doit s'accompagner, selon l'OCDE, de la cohérence des politiques des pays développés vis-à-vis de l'Afrique.

## **2- Assurer la cohérence des politiques des pays développés**

Les pays développés agissent en direction de l'Afrique par de multiples voies qui ne sont pas toujours marquées du sceau de la cohérence. C'est pourquoi le communiqué ministériel de l'OCDE tient à assurer l'harmonisation des principaux programmes d'APD, étant entendu qu'ils sont mis en œuvre aussi bien sur le plan bi que multilatéral.

D'abord dans le domaine du commerce, s'il est reconnu que l'accroissement des exportations africaines est une condition importante de son développement, il est tout aussi clair que les restrictions d'accès aux marchés des pays développés, sur les plans quantitatifs et /ou tarifaires ou par l'établissement des normes de qualité les touchent de manière grave et spécifique.

Par ailleurs, le libre échange n'est pas un exemple en soi. L'exemple des accords de Lomé a montré que les facilités d'accès aux marchés extérieurs n'est pas une condition suffisante au démarrage de l'investissement et de la production. Dans cette perspective, la mise en cohérence des actions du monde développé en direction de l'Afrique passe aussi par l'harmonisation des procédures d'aide: leur disparité actuelle est un frein à l'absorption des aides. De même, une meilleure articulation entre les aides bi et multilatérales devrait être recherchée, ainsi qu'entre les institutions internationales elles-mêmes.

A la conférence ministérielle de Doha, l'OMC a reconnu la nécessité de coopérer avec d'autres organisations internationales afin d'harmoniser ces politiques de développement. Les

efforts de l'OCDE devront viser à impliquer davantage les institutions de Brettons Wood dans la convergence des politiques d'aide au développement.

En somme, l'OCDE a défini des cadres généraux de coopération avec le NEPAD, dont les principaux axes sont le développement concerté des axes de coopération, l'assistance technique par le biais des instances comme le CAD et le Centre de développement. Cette assistance technique souhaitée par la délégation du NEPAD au conseil ministériel de l'OCDE renforce la coopération entre le secrétariat de l'OCDE et les instances techniques du NEPAD. Il s'agit d'aider au perfectionnement des membres du secrétariat du NEPAD pour que cet organe puisse s'acquitter pleinement de ses tâches d'analyse, de gestion et de diffusion de données et d'informations.

L'OCDE publie déjà, conjointement avec la BAD, les <perspectives économiques en Afrique>, rapport apportant de nombreux éléments pour remédier au manque d'information et de données auxquelles sont confrontés les auteurs d'analyses consacrées à l'Afrique. En même temps, dans le processus de collecte de données et d'analyses, l'établissement du rapport permet de former les Africains et contribue au renforcement des capacités. Véritable instantané des politiques économiques et sociales des Etats africains, <perspectives économiques en Afrique> repose sur les mêmes principes et bénéficie des mêmes qualités de rigueur et d'expertise, que les Perspectives économiques de l'OCDE. Depuis leur lancement, les <Perspectives> ont été étroitement liées à l'élaboration du NEPAD, ce qui a constitué un apport de l'OCDE au NEPAD avant même qu'il n'ait vu le jour. Bien plus, l'OCDE apporte son soutien au NEPAD par le biais d'autres institutions internationales.

## **B- La complémentarité avec le G8 pour la réalisation des objectifs du CAD et quelques propositions pour terminer**

### **1- La complémentarité du G8**

La section qui précède a davantage présenté la coopération technique entre l'OCDE et le NEPAD. Pourtant, les membres du CAD ont pris des engagements formels d'application de l'objectif du 0.7 % du PIB. Ainsi, en recevant ses pairs africains le 8 février 2002 à Paris, JACQUES CHIRAC estimera que "il n'est pas acceptable, admissible, tolérable, dans le monde d'aujourd'hui, qu'on laisse se développer un système dans lequel il y a des pays de plus en plus riches et des pays qui restent sur le bord du chemin".

Le président français a ainsi souligné la nécessité pour les pays industrialisés de se fixer, comme objectif d'aide au développement, 0.7% de leur PIB. Pour l'instant, seuls cinq pays l'ont atteint. (10) Selon le CAD, l'APD française est tombée en 2000 à 4.1 milliards de

dollars américains (avant de se redresser légèrement en 2001) contre 5.1 milliards de dollars américains en 1999. La tendance est identique en ce qui concerne la grande Bretagne et l'Allemagne, cette dernière dépassant toujours la France (5.03 milliards de dollars américains).

L'engagement ferme pour l'augmentation de l'APD a été pris par le G8, au sommet de Kananaskis, du 26 au 28 juin 2002. A cette occasion, le G8 devait adopter le "Plan d'action pour l'Afrique", dans lequel il exprime son engagement en 8 points à soutenir le projet du NEPAD.

C'est ainsi que le G8 prend l'engagement, entre autres, de favoriser le commerce, l'investissement, la croissance économiques et le développement durable. Pour ce faire, il entend rendre l'APD plus efficace et renforcer les engagements à cet égard dans les pays africains.

Il s'agit de :

- Veiller à la bonne application des recommandations du CAD et de l'OCDE en ce qui concerne le déliement de l'aide aux PMA;
- Appliquer comme il se doit l'accord de l'OCDE de manière que les crédits à l'exportation consentis aux pays à faible revenu ne servent pas à des fins non productives;
- Appuyer les initiatives du CAD dans ses efforts pour réduire le fardeau de la gestion de l'aide pour les pays bénéficiaires et pour abaisser les frais de transaction relatifs à l'aide;
- Examiner tous les ans, au sein du CAD et en coordination avec toutes les institutions compétentes, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de développement de l'Afrique contenus dans la déclaration du Millénaire des Nations Unies.(11)

## **2- Les recommandations**

Dès 1995, le Comité d'Aide au Développement dans son rapport annuel rappelait la nécessité d'adapter la politique de l'APD aux réalités du temps, en consacrant l'idée du partenariat. Cette orientation sera renforcée en 1999. On peut lire dans le rapport annuel de cette année que le "le partenariat n'est plus un choix. Il s'impose aux Etats. Tous sont désormais assis autour des mêmes tables de négociation. Ceci peut devenir le vecteur d'un intérêt mutuel renouvelé. Ce partenariat trouve ainsi une légitimité plus profonde".

C'est dire que l'OCDE avait déjà entrepris une refondation pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement. Le NEPAD devrait saisir la perche ainsi tendue et initier un certain nombre d'actions pour atteindre cet objectif.

- Il faudra clarifier le dispositif institutionnel du NEPAD. La querelle entre Etats d'expression anglaise et ceux d'expression française doit être dépassée, afin qu'émerge un corpus dynamique permettant au projet d'être opératoire;
- Le NEPAD devra privilégier les projets favorisant le transfert de technologie et non rechercher absolument des financements directs de projets;
- Les critères de gouvernance devront formellement entrer en ligne de compte quant à l'éligibilité des Etats bénéficiaires, afin d'éviter la gangrène de la corruption;
- Les programmes de coopération, plutôt que d'être définis dans des fora où seuls des chefs d'Etat sont représentés, devront découler d'un large consensus populaire, car seul le peuple africain sait mieux que quiconque ce dont il a besoin. Ceci contribuera à favoriser l'appropriation de l'aide au niveau local. (14)
- Les organismes multilatéraux devront adopter des mesures pour renforcer et améliorer la coordination de leur coopération, à l'instar du Plan Cadre des Nations Unies.
- L'approche sectorielle de la coopération sera aussi encouragée.

## EN GUISE DE CONCLUSION

En somme, l'enjeu majeur de la redéfinition des rapports entre l'Afrique et l'OCDE, est de transformer un rapport de dépendance, ancien et ambigu, entre l'Afrique et les pays ou institutions dispensatrices de l'APD et maîtres de la définition des règles du jeu de l'économie mondiale et des échanges internationaux. Or, le développement est d'abord un processus interne aux sociétés concernées, qui ne peut être prescrit de l'extérieur, mais qui peut être appuyé, amplifié par lui dès lors qu'il se manifeste de façon crédible.

De la sorte, le NEPAD doit davantage être un effort de ré appropriation par l'Afrique de son propre processus de développement, qu'une instance pour recevoir davantage d'APD seulement. L'aide de l'OCDE ne devrait être, selon l'expression du professeur P- Hugon, qu'un catalyseur et un facilitateur de processus de développement, préexistants ou potentiels mais bridés par toutes sortes d'obstacles.

Ainsi, le NEPAD ferait mieux de solliciter l'expertise de l'OCDE en qui concerne la recherche en développement, le recueil et le traitement d'informations macro et micro-économiques auprès des gouvernements. L'accent sera ainsi mis non sur l'acquisition des fonds proprement dits, mais sur l'acquisition de l'expertise et du Know how en matière de développement. L'objectif recherché devra être d'aboutir, à terme, à la maîtrise des outils de développement, maîtrise qui devra conduire inéluctablement à l'autonomie des technocrates du NEPAD qui au bout d'une dizaine d'années devraient être à mesure de s'affranchir.

Ceci est d'autant plus possible que, si le NEPAD est considéré aujourd'hui comme un plan Marshal pour l'Afrique, l'OCDE ne fut créée en 1960 que pour succéder à l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE) qui avait été créée en 1948 pour mettre en œuvre le plan Marshal...

## NOTES

- 1- OCDE, Quel avenir pour l'économie africaine? J. – Claude Barthélemy (Dir.), Paris, OCDE, 1995;
- 2- Rapport du Groupe de Travail présidé par Philippe Hugon, adopté le 19 avril 2002 sur " Les priorités de la coopération pour l'Afrique Subsaharienne et le NEPAD";
- 3- Douglas Rimmer, "Aid and corruption", African Affairs, Vol 99, n°394, Jan 2002
- 4- Source: Rapport du HCCI, mars 2002;
- 5- NEPAD, point 183;
- 6- Rapport du HCCI, 19 avril 2002;
- 7- Louis Sabourins , Organismes économiques internationaux, Paris, la Documentation Française, 1994 ;
- 8- Les membres du CAD sont : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etat-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Irlande, Japon, Luxembourg Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Commission Européenne.
- 9- Communiqué ministériel de l'OCDE, 16 mai 2002;
- 10- Discours de S.E.M. Chakib Khelil, Ministre algérien de l'Energie et des Mines lors du déjeuner de travail OCDE/NEPAD, Paris, 16 mai 2002;
- 11- Il s'agit du Danemark, de la Norvège, du Pays Bas, de la Suède et récemment du Luxembourg;
- 12- G8, Plan d'action pour l'Afrique, Kananaskis, 26 juin 2002 3.6;
- 13-Rapport du CAD, 1999;
- 14- Ibid;